

Aux familles utilisatrices du
Transport scolaire
sur le territoire intercommunal

Saint-Flour, le 25 AVR. 2019

Réf : EB/DBL/AS n°19-663
Affaire suivie par : Aurélie SALSON
Services aux Publics
☎ 04 71 23 92 33 - ✉ a.salson@saintflourco.fr

Objet : Inscription au transport scolaire – année 2019/2020

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la Région Auvergne Rhône-Alpes est autorité organisatrice du **transport scolaire** et s'appuie sur notre collectivité pour organiser localement le service, en lien étroit avec le Département du Cantal.

Pour 2019, les élus de Saint-Flour Communauté restent attentifs au maintien de **la proximité des services à la population** et à **la mobilité sur le territoire**, en particulier celle des jeunes.

Ainsi, nous avons choisi de poursuivre notre mission de Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires et nos services sont à votre disposition pour l'inscription au transport scolaire.

Notre intercommunalité maintient par ailleurs **son engagement financier** en faveur de ce service :

- ✓ en **prenant à notre charge 10,5% du coût HT des circuits de transport scolaire** de notre territoire, soit une dépense pour Saint-Flour Communauté de **152 650 €** en 2019,
- ✓ en **supportant le principe de la gratuité du service pour tous les élèves scolarisés en classe maternelle et élémentaire**, domiciliés sur le territoire intercommunal, soit une dépense pour Saint-Flour Communauté de **61 000 euros** en 2019,
- ✓ et en **assumant le fonctionnement de la proximité du service** avec des agents communautaires compétents, à votre disposition, soit une dépense pour Saint-Flour Communauté de **33 273 euros** en 2019.

Sur la base de ces engagements, nous ouvrons la **période d'inscription qui se déroulera du 1^{er} au 31 mai 2019.**

Vous trouverez en pièce jointe la **fiche d'inscription pour la rentrée de septembre 2019.**

.../...

.../...

Cette fiche est à :

- 1- **compléter** pour chaque enfant concerné par le transport scolaire et **signer**,
- 2- **faire tamponner** par l'établissement scolaire où sera scolarisé votre enfant en septembre 2019,
- 3- **accompagner d'un RIB du représentant légal (que vous avez mentionné sur la fiche, à la rubrique 2) pour les élèves de maternelle et d'élémentaire** (pour le remboursement par Saint-Flour Communauté du coût du service),

et à retourner, avant le 31 mai 2019

par courrier ou par message électronique, à l'adresse suivante :

Saint-Flour Communauté
Maison des services de Chaudes-Aigues
29, Avenue Pierre Vialard 15110 CHAUDES-AIGUES
a.salson@saintflourco.fr

Pour faciliter vos démarches et répondre à vos interrogations, vous disposez d'une **interlocutrice dédiée à ce service et référente** pour les secteurs du Caldaguès-Aubrac, de Saint-Flour et de Margeride.

Il s'agit d'**Aurélié SALSON**, joignable par téléphone au **04 71 23 92 33** ou par mel à a.salson@saintflourco.fr

S'agissant du coût du service pour l'année 2019/2020, le Conseil départemental du Cantal maintient le **tarif unique départemental pour les scolaires de 120 € par élève demi-pensionnaire** qu'il vous facturera à partir de juillet 2019.

Je vous précise que Saint-Flour Communauté procédera au **remboursement de l'abonnement** tant que l'engagement financier de l'autorité organisatrice sera préservé. Si, à l'avenir, celui-ci devait être revu à la baisse, les élus de Saint-Flour Communauté seraient alors contraints de reconsidérer les modalités de financement aujourd'hui appréciées par les familles.

Enfin, j'attire votre attention sur le cas particulier des dérogations scolaires accordées par l'inspection académique. En effet, le transport scolaire s'organisant uniquement en direction des établissements scolaires de secteur, aucune prise en charge ne sera accordée par le Département au motif du non-respect de la carte de sectorisation des transports scolaires.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Président

Pierre JARLIER

